

**COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 22 NOVEMBRE 2021**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2021**

-----

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 22 NOVEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 novembre 2021.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION** :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

---

Secrétaire de séance : Mme PLANQUELLE Rachel

Fin de la séance : 21h00

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20211122-2021-11-13-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2021  
Date de réception préfecture : 26/11/2021

**OBJET : MOBILITE - VALIDATION DE LA STRATEGIE MOBILITE ACTIVE DE LA CAPSO - DEFINITION D'UN SCHEMA CYCLABLE D'AGGLOMERATION - DEPLOIEMENT DE STATIONNEMENT VELO - RECONDUCTION DE L'AIDE A L'ACHAT VELO**

---

**2021-11-N° 13**

Dans un contexte de transition écologique où l'on cherche à tendre vers une ville durable, les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle ont un rôle important à jouer, qu'il s'agisse du transport collectif ou des modes actifs. La mobilité active a pris une place prépondérante depuis quelques temps et sa prise en compte dans les stratégies d'urbanisme et d'aménagement devient un véritable enjeu pour les territoires (en termes d'environnement, social, santé publique, économique).

Par délibération 2021-04-N° 15 du 09 avril 2021, le Conseil municipal a décidé de proposer, en complément de la stratégie élaborée par la CAPSO à l'échelle de son territoire, de renforcer la démarche de valorisation de la mobilité active, en mettant en place une aide à l'achat vélo.

Afin de favoriser l'économie et le commerce local, cette aide a permis d'accompagner les habitants de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS pour l'acquisition d'un vélo (vélo classique ou à assistance électrique, hors vélo type BMX) chez un professionnel implanté sur le canton d'AIRE-SUR-LA-LYS.

Il est proposé que cette aide à l'achat soit reconduite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le respect d'une enveloppe budgétaire allouée de 50 000 €, avec les conditions d'attribution suivantes :

- Résident de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS,
- Sans condition de revenu,
- Acquis auprès d'un professionnel implanté sur le canton d'AIRE-SUR-LA-LYS,
- Demande de subvention transmise dans les 2 mois suivant l'achat du vélo,
- Limité à un dossier par foyer fiscal,
- Ne pas revendre le véhicule acquis avec cette aide pendant une durée de 3 ans, sous peine de devoir restituer la participation financière allouée par la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS,
- Utiliser, dans la mesure du possible, le vélo nouvellement acquis pour ses déplacements quotidiens (trajet domicile-travail, courses, etc.).

Il est proposé de fixer le montant de l'aide à :

- 20 % du prix d'achat plafonné à 150 € pour un vélo à assistance électrique (avec un arrondi à la dizaine supérieure),
- 20 % du prix d'achat plafonné à 100 € pour un vélo classique (avec un arrondi à la dizaine supérieure).

Accusé de réception en préfecture 062-216200147-20211122-2021-11-13-DE Date de télétransmission : 26/11/2021 Date de réception préfecture : 26/11/2021
---

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1er** - DE VALIDER, pour les habitants de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, la reconduction de l'aide à l'achat de vélo en 2022, chez un professionnel implanté sur le canton d'AIRE-SUR-LA-LYS, pour un montant global de 50 000 € ;

**ARTICLE 2** - DE DIRE QUE cette aide sera reconduite les années suivantes, dans la limite des crédits inscrits annuellement au Budget ;

**ARTICLE 3** - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

